Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et à 1 étiquétage des produits biologiques										
	I.1 Numéro du d	locument		eHMI: eDITT	I.2 Type d'Ope	érateur					
	FR-BIO-10.250-00	92071.2025.001	뭐		☑ Opérateu	r					
			56		Groupe d'						
			202								
			757								
es.											
oir			الكا	CONTRACTOR							
şat	I.3 Opérateur ou	ı groupe d'opérateurs	;		I.4 Autorité co	ompétente ou Aut	orité / Organisme de cor	ntrôle			
Jig	Nom	L'EPICERIE DU POF	RCHE		Autorité		ITAS CERTIFICATION I	FRANCE (FR-BIO-			
o	Adresse	11 PLACE DE LA MA 35690 Acigné	AIRIE		Adresse	10) 1 Place Zaha	Hadid , 92400, Courbey	zoie			
nts	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	FR			
ne.					,						
Partie I: Éléments obligatoires		ctivités de l'opérateur	ou du groupe d'o	pérateurs							
:É	• Distribution /	Mise sur le marché									
e I											
rti	I.6 Catégorie ou	catégories de produit	ts visées à l'article	35, paragraphe 7, d	lu règlement (U	JE) 2018/848 du P	arlement européen et du	u Conseil et			
Pa											
		t produits végétaux n	on transformés, y	compris les semen	ces et autre ma	atériel de reprodu	iction des végétaux				
		de production: ion biologique, sauf d	urant la nériode é	le conversion							
	•	ion biologique, sauf u	•								
	•	0.1	•	0 1							
		t produits animaux n	on transformés			1 .					
		de production: ion biologique, sauf d	urant la náriodo é	lo conversion							
	– producti	ion biologique, saul u	urani ia periode c	ie conversion							
	• (d) Produits ag	gricoles transformés,	y compris les pro	duits de l'aquacultu	re, destinés à l'	alimentation hun	naine				
		de production:									
	– producti	ion de produits biolog	giques								
	Lo présent docu	mont oct dólivró conf	ormáment au ròg	loment (UE) 2019/9/	19 at cortifia au	io l'onóratour ou l	a graupa d'anárataure (a	choicir co mi			
	convient) satisfa	ait aux exigences dudi	it règlement.	lement (OL) 2016/64	io et certifie qu	ie i operateur ou i	le groupe d'opérateurs (d	choisir ce qui			
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité						
		04.5%	N	TAN WEDVEAG	Certificat val	ahla du	21/11/2024 au	31/03/2026			
	Date	04 février 2025 12:38:25 +01		REAU VERITAS TIFICATION	Certificat var	able du 2	21/11/2024 au	31/03/2020			
		(Europe/Luxem bourg)	FRA	NCE							
	Lieu	Courbevoie									
		(FR)									

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits		
The reportance and products		
Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
Commerce de détail d'autres produits alimentaire Trémies vracs	es - Bi	ologique
Commerce de détail d'oeufs - Oeufs		ologique
Commerce de détail de fruits et légumes frais - Fr légumes frais	uits et Bi	ologique
Commerce de détail de fruits et légumes frais - Fri légumes frais	uits et En	conversion
Commerce de détail de produits de boulangerie-pa - Pain	âtisserie Bi	ologique
OBSOLETE - NE PLUS UTILISER : Commerce de dét produits alimentaires - Fruits et légumes frais	tail de Bi	ologique
produits alimentaires - Fruits et légumes frais OBSOLETE - NE PLUS UTILISER : Commerce de dét produits alimentaires - Fruits et légumes frais OBSOLETE - NE PLUS UTILISER : Commerce de dét produits alimentaires - Oeufs OBSOLETE - NE PLUS UTILISER : Commerce de dét	En En	conversion
OBSOLETE - NE PLUS UTILISER : Commerce de dét produits alimentaires - Oeufs	tail de Bi	ologique
OBSOLETE - NE PLUS UTILISER : Commerce de dét produits alimentaires - Pain	tail de Bi	ologique
OBSOLETE - NE PLUS UTILISER : Commerce de dét produits alimentaires - Trémies vracs	tail de Bi	ologique
OBSOLETE - NE PLUS UTILISER : Distribution de pr divers - Alcool à destination des entreprises	produits Bio	ologique
OBSOLETE - NE PLUS UTILISER : Distribution de pr divers - Fruits et légumes frais	oroduits Bio	ologique
OBSOLETE - NE PLUS UTILISER : Distribution de pr divers - Fruits et légumes frais	produits En	conversion
OBSOLETE - NE PLUS UTILISER : Distribution de pr divers - Oeufs	produits	ologique
OBSOLETE - NE PLUS UTILISER : Distribution de pr divers - Pain	oroduits Bi	ologique
OBSOLETE - NE PLUS UTILISER : Distribution de pr divers - Trémies vracs	oroduits Bi	ologique
OBSOLETE / NE PLUS UTILISER Légumes frais - lég frais	gumes Bi	ologique
OBSOLETE / NE PLUS UTILISER Légumes frais - lég frais	gumes	conversion
II.2 Quantité de produits		
II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres		
	rcée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs	
II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exer	s par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les acti us-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérat	vités sont eur, le sous-
II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exer II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées effectuées pour leur propre compte ou en tant que sot traitant restant responsable de l'activité ou des activit	s par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les acti us-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérat	eur, le sous-
II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exer II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées effectuées pour leur propre compte ou en tant que soi traitant restant responsable de l'activité ou des activit II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées 2018/848	s par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les acti us-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérat tés effectuées	ment (UE)
II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exer II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées effectuées pour leur propre compte ou en tant que soit traitant restant responsable de l'activité ou des activit II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activit règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le group il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitar II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de	es par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les actius-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opératés effectuées es par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règles	eur, le sous- ment (UE) ragraphe 3, du et pour lesque!
II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exer II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées effectuées pour leur propre compte ou en tant que soi traitant restant responsable de l'activité ou des activit II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activit règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le group il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de Nom de l'organisme d'accréditation COI	s par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les actius-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérat tés effectuées es par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règles etés pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règles de d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique nt	eur, le sous- ment (UE) ragraphe 3, du et pour lesquel
II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exer II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées effectuées pour leur propre compte ou en tant que soit traitant restant responsable de l'activité ou des activit II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activit règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le group il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de Nom de l'organisme d'accréditation COI	es par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les actius-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérat tés effectuées es par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règles etés pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règles de d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique en ce contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/8.	eur, le sous- ment (UE) ragraphe 3, du et pour lesquell